

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 30 AOUT 2022
CLOTURE DU PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt deux, le 09 novembre 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 04 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

Monsieur le Maire soumet pour observations du conseil municipal le procès-verbal de la séance en date du 30 août 2022, qui a préalablement été transmis avec la convocation de la présente réunion :

Etaient présents :

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P	X		
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P			
4	CARPENTIER Dominique	E		Meneghetti Audrey	
5	MENEGHETTI Audrey	P	X		
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	P			18H48
8	FIEVEZ Daniel	P			
9	HELBECQUE Nathalie	P			18H52
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	E		Regniez Claude	
13	DELVAUX Eric	E		Muys Vincent	
14	TISON Sophie	E			
15	MUYS Vincent	P	X		

Nombre de conseillers présents	11	Nombre de procuration	3
Nombre de conseillers absents	4	Nombre de voix	14

Secrétaire de séance : Madame Meneghetti Audrey

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Accord pour l'adhésion de la commune d'Emerchicourt à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
2. Contrat d'apprentissage
3. Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
4. Convention de prestation entre l'association intérimaire par l'insertion et la formation

5. Autorisation de signature d'une convention d'autorisation de passage et de travaux pour l'installation et le fonctionnement d'un parc éolien avec la société Energie des Sorbiers
6. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal (articles 13 et 14)
7. Budget communal 2022 : décisions modificatives
8. Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 – Pôle santé au travail
9. Questions diverses

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur du conseil municipal modifié, les observations suivantes ont été reçues par écrit :



Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles.



Sans observations, le procès-verbal est arrêté.

Le secrétaire de séance,
Audrey MENEGHETTI



Le Maire,
Claude REGNIEZ

